

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0940

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Lyon - Pierre-Bénite - Vaulx-en-Velin - Genay - Neuville-sur-Saône

Objet : Déchets - Réhabilitation-extension et poursuite du maillage territorial des déchèteries - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur: Madame Isabelle Petiot

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents: Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontaine, Mme Fontaine, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. V Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absent excusé: M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0940

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Lyon - Pierre-Bénite - Vaulx-en-Velin - Genay - Neuville-sur-Saône

Objet : Déchets - Réhabilitation-extension et poursuite du maillage territorial des déchèteries - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte

La Métropole de Lyon exploite 19 déchèteries publiques qui, en 2019, ont accueilli 2,206 millions d'usagers et 137 872 tonnes de déchets occasionnels, soit 25 % des déchets ménagers et assimilés collectés. En 2020, l'état des lieux, établi dans le cadre des travaux préparatoires au schéma directeur déchets, démontre une sous-dotation de la collectivité occasionnant une saturation de 17 de ses déchèteries avec un ratio (une déchèterie pour 73 000 habitants) très supérieur à la moyenne nationale (1 pour 40 000 habitants) et en habitat urbain dense (1 pour 58 000 habitants). En outre, une partie des équipements construits, il y a une trentaine d'année, sont vieillissants et ne sont plus conformes à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La direction eau et déchets porte, dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2021-2026, un programme ambitieux pour mettre aux normes, moderniser et poursuivre le maillage territorial des solutions de collecte des déchets occasionnels.

II - Description du présent projet

1° - Mise aux normes de l'assainissement de 3 déchèteries

Dans le cadre de la réglementation ICPE auxquelles elles sont soumises (rubriques 2710-1 et 2710-2) et du règlement d'assainissement collectif de la Métropole, les déchèteries doivent respecter des prescriptions sur la gestion des eaux pluviales : les eaux pluviales collectées sur l'installation ne peuvent être rejetées qu'après passage dans un décanteur-déshuileur dont la capacité est dimensionnée en fonction des volumes d'eaux susceptibles d'être recueillis. L'installation doit également être dotée d'équipements pour permettre l'isolement du réseau en cas de pollution accidentelle, comme, par exemple, le déversement des bacs d'huiles ou de produits dangereux.

Trois sites, à savoir Pierre-Bénite, Vaulx-en-Velin et Lyon Artillerie, ont fait l'objet de contrôles par l'inspection des ICPE. Ces contrôles ont mis en exergue des problématiques d'assainissement. Pour y remédier, des travaux de mise aux normes des réseaux sont indispensables. À défaut, les services de l'État pourraient imposer la fermeture administrative de ces installations jusqu'à leur remise en état ou prendre à sa charge ces travaux et en imposer le remboursement à la collectivité.

2° - Changement des luminaires et systèmes d'éclairage extérieurs (relamping) sur 16 installations de gestion des déchets

Les luminaires et systèmes d'éclairage des déchèteries (halogène, filament et sodium) sont vieillissants. Ils affichent des consommations très importantes d'énergie si on les compare aux nouvelles technologies disponibles. En outre, 25 % de ces équipements ne fonctionnement plus, ce qui pose une problématique de sécurité vis-à-vis des usagers et des agents qui y travaillent, notamment l'hiver, lorsque les déchèteries sont encore ouvertes à la nuit tombée.

Une campagne de remplacement de l'ensemble des projecteurs et des systèmes d'éclairage extérieurs par des systèmes d'éclairage LED est, par conséquent, prévue sur 16 installations, ce qui permettra une diminution estimée de 73 % de la puissance électrique par rapport à celle en place sur les installations. Ce dossier fera l'objet d'une demande de certificat d'économie d'énergie.

3° - Acquisition de foncier pour le déplacement d'une installation de gestion des déchets

La déchèterie de Neuville-Genay compte parmi les installations obsolètes et coûteuses en termes de gestion, avec l'impossibilité de trier tous les déchets occasionnels apportés par les usagers du territoire qu'elle couvre, à savoir une partie des Monts d'Or, du Franc Lyonnais et le Val de Saône.

Une réflexion est engagée pour améliorer les capacités d'accueil des usagers sur ce secteur. Dans ce cadre, une première parcelle inscrite en UI2E au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) sur Genay a été identifiée afin de proposer une nouvelle solution sur ce secteur. Une animation foncière complètera cette acquisition avec l'étude de la solution de collecte des déchets occasionnels à y développer.

III - Coût du projet

Le coût partiel du présent du projet inscrit au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, se décompose comme suit :

	Nouveau coût total du projet : 650 000 € TTC	
montant à individualiser	650 000 €	dont 50 000 € d'études 300 000 € de travaux 300 000 € de foncier
estimation recettes	2 500 €	certificat d'économie d'énergie

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve les travaux de mise aux normes de l'assainissement des déchèteries de Lyon-Artillerie, Pierre-Bénite, Vaulx-en-Velin, et de relamping sur 16 installations et l'acquisition de foncier sur Genay pour améliorer l'offre de collecte des déchets occasionnels.
- 2° Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme travaux P25 Déchets pour un montant de 650 000 € TTC en dépenses à la charge du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'autorisation de programme n° 6P25O9329 chapitres 20, 21 et 23 selon l'échéancier suivant :
- en dépenses :

. 2022 : 50 000 € TTC en études,

. 2022 : 300 000 € TTC acquisitions foncières,

. 2022 : 300 000 € TTC travaux.

- en recettes estimées - chapitre 13 :

. 2022 : 2 500 €.

Le montant de l'individualisation de programme partielle est de 650 000 € TTC au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-275006-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022